

1^{re} comprenant les femmes des classes ouvrières que la police ne saurait atteindre ;

2^e comprenant les femmes qui fréquentent les maisons clandestines au nombre croissant de 20 à 22.

3^e Comprendant les femmes enregistrées aux bureaux de la police, au nombre approximatif de 300, pour la ville seulement.

Ainsi, dans ces trois catégories, plus de 3,000 femmes, se livrant à la prostitution du plus haut ou du plus bas degré, forment la source la plus abondante de la contagion syphilitique, d'autant mieux que, à l'exception des 300 filles publiques que la police tient sous sa surveillance, les autres demeurent dans des foyers inexplorés.

Joignez à cela un service sanitaire, incomplet, irrégulier, où tout a semblé jusqu'ici se diriger en dehors de l'action de la haute administration, et l'on comprendra toute la puissance de ces éléments de désordre que l'auteur signale et scrute en tous sens.

A toutes ces causes désastreuses, entretenant l'activité dévorante du foyer de la contagion syphilitique, ajoutez encore la vente déhontée et abusive des remèdes secrets, remèdes plus funestes souvent que la maladie elle-même ; joignez-y enfin les déplorables résultats de certaines innovations, introduites dans les doctrines médicales par des hommes trop préoccupés d'idées systématiques ; et personne assurément ne s'étonnera, en présence de tels faits, si les relevés statistiques donnent le chiffre énorme de 8,000 vénériens environ par année.

Avoir analysé cette partie importante de l'ouvrage c'est avoir, ce nous semble, assez montré avec quelle hardiesse l'auteur, fort de l'autorité des économistes et des moralistes les plus distingués de notre époque, marche au but qu'il s'est proposé, en attaquant sans pitié ni merci les abus et les vices que signale sa généreuse indignation.

La seconde partie renferme une discussion fort étendue sur la valeur des doctrines médicales touchant la contagion syphilitique. Contagioniste comme tous ceux qui ne récusent pas le témoignage de leurs sens et de leur raison, l'auteur retrace le tableau de tous les désordres physiques et moraux qu'entraîne à sa suite le principe contagieux de la syphilis. Ici encore nous le voyons faire preuve d'un sens logique non moins ferme qu'éclairé, soit qu'il combatte des préjugés funestes soit qu'il adopte ou rejette des opinions accréditées dans la science. Après avoir consacré quelques pages à reproduire, à grands traits, le type de certaines constitutions malades qui tendent à se généraliser dans notre ville, le docteur Potton se résume à peu près ainsi :

La syphilis agit sur la santé publique par son caractère spécial.

Cette maladie nuit au bien-être du peuple par les accidents qui lui sont propres, par les altérations profondes qu'elle porte dans l'organisme, par les désordres moraux qui l'accompagnent ou qui la suivent, dans la classe ouvrière en forçant de suspendre ou de diminuer les travaux, par l'accroissement de dépense qu'elle nécessite, enfin par les charges énormes et toujours croissantes qu'elle fait peser sur la société tout entière.

La troisième partie présente l'inventaire de tous les secours administratifs et médicaux affectés, dans la ville de Lyon, à la répression et à la cure de la syphilis. Une revue historique, remplie d'observations curieuses, nous montre que, après bien des essais infructueux de sévérité morale, après bien des sacrifices insuffisants dans diverses institutions de bienfaisance publique, ce ne fut qu'en 1803 que l'hospice de l'Antiquaille s'ouvrit aux malades syphilitiques. 160 lits leur sont aujourd'hui consacrés, 100 gratuitement, le reste moyennant une rétribution de 1 fr. 25 c. par jour. De plus, quelques améliorations ont été faites dans la distribution des malades : les jeunes enfants des deux sexes ont été placés dans des salles séparées ; mais, à l'exception de quelques malades payants,